



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 39141

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la reconnaissance du métier d'assistante maternelle de l'aide sociale à l'enfance. Les conditions d'accueil dans une famille d'un enfant séparé de sa propre famille ont beaucoup évolué au cours des dernières décennies. Ces évolutions ont des conséquences sur l'activité des personnes qui accueillent ces enfants. Pour tenir compte de ces situations nouvelles, diverses mesures ont été inscrites dans la loi, en 1977, puis en 1992. Elles ont apporté des réponses, mais sans pour autant reconnaître un statut au métier d'assistante maternelle de l'aide sociale à l'enfance. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de lui apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39141

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 décembre 1999, page 7226